



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45475</b>	De <b>Mme Karine Lebon</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, plein emploi et insertion
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > Mise en place d'un congé menstruel	<b>Analyse</b> > Mise en place d'un congé menstruel.
Question publiée au JO le : <b>10/05/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la nécessité de la mise en place d'un congé menstruel, véritable problème d'intérêt général. 50 % des femmes souffrent de menstruations douloureuses, ce qui correspond à près d'un quart de la population française. La non prise en compte de cet inconfort, voire de cet handicap, peut s'apparenter à une rupture d'équité dans le droit du travail. Les personnes souffrant de dysménorrhée, dues à une endométriose, un syndrome des ovaires polykystiques ou tout autre dysfonctionnement, souffrent d'une double peine : leurs douleurs et l'ostracisme dû au manque de reconnaissance de leur maladie. Or ces douleurs sont avérées et sont souvent handicapantes. Il est nécessaire de cesser d'ostraciser cette partie de la population qui souffre et de briser le tabou sur les règles. Ces fortes douleurs troublent de façon significative le quotidien et la productivité au travail des femmes. Il est temps de reconnaître leurs troubles. Au lendemain de la crise sanitaire, des solutions, des aménagements ont été trouvés pour conjuguer productivité et bien-être au travail : le télétravail, des horaires aménagés, des espaces de détente. Il faut en faire de même pour les femmes qui souffrent. Aujourd'hui, elles sont contraintes de prendre des jours de congés ou d'arrêt maladie, alors que ces mêmes aménagements peuvent leur être bénéfiques. Cela pourrait également témoigner de la confiance que leur employeur leur accorde et améliorer l'environnement de travail. Mme la députée déplore le fait qu'en France rien ne soit mis en place pour soutenir ces femmes. De plus en plus d'entreprises instaurent des mesures internes pour accompagner les femmes qui souffrent de dysménorrhée. Deux sociétés françaises se sont jointes à cette initiative à titre individuel. Mme la députée demande à ce que le code du travail intègre un congé sur tout le territoire. Mme la députée demande également la mise en place d'un congé payé ou d'aménagements réservés aux périodes de menstruations douloureuses. Il existe plusieurs moyens d'accompagner les femmes qui souffrent pendant leurs règles et de leur montrer qu'elles ne sont pas seules face à leur douleur. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.